



ICAO

**Vingt-et-unième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG/21)
(Nairobi, Kenya, 9 – 11 octobre 2017)**

Point 2 de l'ordre du jour : Suivi des résultats de la réunion APIRG/20

**2.2 État d'avancement de mise en œuvre des Conclusions et
Décisions de la réunion APIRG/20**

**EXAMEN DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES
CONCLUSIONS ET DÉCISIONS DE LA RÉUNION APIRG/20**

*(Note présentée par le
Secrétariat)*

| SOMMAIRE | |
|--|--|
| La présente note expose les mesures de suivi des Conclusions et Décisions de la réunion APIRG/20. | |
| La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3. | |
| RÉFÉRENCES : Voir le paragraphe 3 pour la suite à donner par l'APIRG Rapport de la réunion APIRG/20 | |
| <i>Objectifs stratégiques</i> | Cette note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A, C et D. |

1. INTRODUCTION

1.1 L'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions d'APIRG/20 est présenté sous forme de tableau. Ce tableau comprend le titre de chaque Conclusion/Décision, les livrables/résultats attendus, et l'état d'avancement en fin...

2. ANALYSE

2.1 La réunion APIRG/20 a adopté 38 Conclusions et 11 Décisions présentées dans l'**Annexe** à la présente note de travail. L'Appendice à cette note fait l'état des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des diverses Conclusions/Décisions et, dans les cas où l'on dispose des informations, les obstacles à la mise en œuvre sont indiquées. Les Conclusions sont adressées aux États, à l'OACI ou aux Organisations internationales

2.2. Afin de permettre au Secrétariat d'établir efficacement les rapports, les Etats doivent améliorer la fourniture des informations en temps voulu sur l'état de la mise en œuvre des Conclusions.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de la réunion APIRG/20 tels qu'indiqué dans l'**Annexe** à la présente note ;
- b) Examiner et proposer des mesures supplémentaires ;
- c) Prier instamment les États à fournir régulièrement au Secrétariat d'APIRG les informations sur l'état de la mise en œuvre des Conclusions afin de permettre d'évaluer les progrès accomplis dans l'amélioration du système de navigation aérienne.

ANNEXE
CONCLUSIONS/DECISIONS OF APIRG/20 - FOLLOW-UP ACTION PLAN

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|------------------------------|---|---|----------------|---|---|--|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| Conclusion 20/01: | Certification des aérodromes internationaux | <p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les États sont instamment priés de se conformer aux Normes de l'OACI sur la certification des aérodromes en vigueur depuis novembre 2003 et aux objectifs de sécurité d'Abuja. Les Etats devraient déterminer en vertu de quel statut leurs aéroports internationaux fonctionneront après décembre 2015;</p> <p>b) Conformément aux dispositions sur la coordination entre le RASG-AFI et APIRG, des éléments techniques pertinents de la certification des aérodromes devraient être incorporés dans les projets des organes subsidiaires de l'APIRG ; et</p> <p>c) Un objectif visant à atteindre 45% de certification des aérodromes internationaux est recommandé conformément aux objectifs approuvés du Plan AFI d'ici la fin 2016.</p> | États | <p>Certification des aérodromes internationaux</p> <p>45% des aérodromes internationaux du région AFI certifiés</p> | <p>APIRG/21</p> <p>31 décembre 2016</p> | <p>En cours dans le cadre d'un projet AFI Plan pour la certification des aérodromes</p> <p>L'état actuel 31,25%. Devrait être de 45,83% d'ici la fin de 2017</p> |
| Conclusion 20/02: | Mise en œuvre des dispositions des PANS - aérodromes | <p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les États sont priés de veiller à la mise en œuvre des procédures élaborées des PANS-Aérodromes - Doc 9981,</p> | États | Mise en œuvre des dispositions des PANS – | APIRG/21 | En cours -Projet de certification des aérodromes |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|--|---|--|--|--|--|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | <p>applicables, à moins que les différences aient été notifiées. Dans ce cas, ils devront publier les listes des différences significatives entre leurs procédures alternatives et les procédures connexes de l'OACI, le cas échéant, dans leur publication d'information aéronautique (AIP) ; et</p> <p>b) Les Etats devraient répondre aux lettres qui leurs sont adressées par l'OACI, en particulier aux propositions d'amendements des PANS-Aérodromes et de l'Annexe 14, volumes 1 et 2.</p> | États | <p>Aérodromes</p> <p>Réponse aux lettres d'État en temps opportun</p> | Conformément aux délais stipulés dans les lettres d'État | Peu de réponses reçues des États |
| Conclusion 20/03: | Plannification d'urgence d'aérodrome y compris urgences de Sante Publique | <p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les États sont invités à veiller à ce que la composante santé publique du Plan d'urgence d'aérodrome et l'organisation du Centre des opérations d'urgence tiennent compte de toutes les Annexes et documents pertinents de l'OACI et du Règlement Sanitaire International 2005 de l'OMS;</p> <p>b) Les États sont invités à assurer une étroite collaboration entre l'Autorité de santé publique et toutes les parties prenantes du secteur de l'aviation civile dans la planification et la gestion des évènements de santé publique pour constamment améliorer l'efficacité tout en évitant la duplication des efforts; et</p> <p>c) L'OMS, l'OACI et les Etats membres du CAPSCA ne sont pas en faveur des</p> | <p>États</p> <p>États</p> <p>États</p> | <p>Plans d'urgence d'aérodrome fondés sur les dispositions de l'OACI et de l'OMS</p> | <p>APIRG/21</p> | <p>En cours (46%)</p> <p>En cours (46%)</p> <p>Terminé</p> |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|------------------------------|--|---|--|---|---|-------------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | restrictions sur les vols et les passagers en provenance des pays ayant des cas de maladie Ebola avérés, suspects ou ayant eu des contacts avec ceux-ci. La suspension des vols par les exploitants aériens est également déconseillée. | | | | |
| Decision 20/04: | Indicateurs de performance clés, cibles et surveillance des services ANS de la Région AFI | <p>Il est décidé que:</p> <p>a) les indicateurs de performance clé ANS institutionnels et régionaux et les objectifs qui figurent à l'Appendice 2.2A de ce rapport soient adoptés par l'APIRG;</p> <p>b) Le Secrétariat présente les indicateurs de performance clés et les objectifs à la 3^e réunion du RASG-AFI pour information et au Comité directeur du plan AFI pour être entérinés et mis en œuvre par les Etats; et</p> <p>c) Le Secrétariat continue d'élaborer des objectifs appropriés pour les indicateurs de performance clés des services de navigation aérienne pour adoption par l'APIRG au fur et à mesure que les informations deviendront disponibles, et signale les progrès réalisés à l'APIRG par le biais de son Comité de coordination des projets (APCC).</p> | <p>États</p> <p>Secrétariat APIRG</p> <p>Secrétariat APIRG</p> | <p>Mise en œuvre des KPI et des objectifs ANS</p> <p>Document de travail présenté à RASG-AFI/3</p> <p>Les KPI pour les modules ASBU Block 0 et les objectifs régionaux de performance</p> | <p>décembre 2015</p> <p>décembre 2015</p> <p>APIRG/21</p> | <p>Terminé</p> <p>Terminé</p> |
| Conclusion 20/05: | Etat de mise en œuvre des modules du Bloc 0 des ASBU bloc | <p>Il est conclu que :</p> <p>a) Il est conclu que les États soient encouragés à fournir des informations sur l'état de mise en œuvre des modules des ASBU en utilisant des formulaires de</p> | États | Rapports d'activité par les États | APIRG/21 and as required by ICAO ROs | Terminé |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|------------------------------|--|--|----------------------|---|------------------------------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | <p>compte rendu de la navigation aérienne (ANRF) ou d'autres outils de compte rendu qui peuvent être fournis, au moins deux fois par an.</p> <p>b) Le Secrétariat devrait coordonner l'élaboration des rapports annuels de navigation aérienne reflétant l'état de mise en œuvre des modules des ASBU, a présenter à l'APIRG à travers son Comité de coordination des projets (APCC).</p> | Secrétariat APIRG | Progress Report on ASBU implementation | Réunions APCC / APIRG/21 | En cours |
| Decision 20/06: | Mesures visant à traiter le nombre élevé des comptes rendus de situation insatisfaisants dans la région AFI | Il est décidé que l'APIRG, en coordination avec le RASG-AFI, prenne les mesures nécessaires pour identifier les mesures spécifiques à prendre par les États, les prestataires de services de navigation aérienne et d'autres intervenants afin de réduire efficacement le nombre élevé des UCR dans la région AFI, en accordant une attention particulière aux AIRPROX conformément aux indicateurs de performance et aux objectifs fixés. | Secrétariat APIRG | Réduction des UCRs | Réunions APCC/ APIRG/21 | En cours |
| Conclusion 20/07: | Examen de la question des plans de vol manquants | <p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les Etats AFI soient invités instamment à mettre en œuvre les mesures identifiées dans le cadre de l'APIRG et tirent des leçons des autres régions de l'OACI pour résoudre la question des plans de vol manquants;</p> <p>b) les Etats AFI mettent en place une équipe de points focaux pour suivre la mise en</p> | États États | Élimination de l'irrégularité des plans de vol manquants Designated focal points | APIRG/21 29 février 2016 | En cours |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|--|--|---|---|--|--------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | <p>œuvre des mesures visant à résoudre ce problème;</p> <p>c) l'OACI, les ANSP, l'AFRAA, l'IATA et l'IFALPA continuent d'encourager les parties prenantes à utiliser des adresses collectives comme le fait l'ASECNA pour réduire la perte des plans de vol; et</p> <p>d) les Etats demandent au Secrétariat d'instituer un mécanisme au niveau AFI pour analyser en profondeur et trouver une solution définitive au problème des plans de vol manquants dans le cadre d'un projet.</p> | <p>Parties concernées</p> <p>Secrétariat APIRG</p> | <p>Mise en place des adresses collectives AFTN</p> <p>Identification des causes profondes et des mesures correctives contre les irrégularités des plans de vol manquants</p> | <p>30 juin 2016</p> <p>31 mars 2016</p> | |
| Decision 20/08: | Mesures visant à soutenir la mise en œuvre du CPDLC/ ADS-C dans la Région AFI | Il est conclu que le secrétariat élabore un projet dans le cadre de l'APIRG sur la mise en œuvre, la planification et l'amélioration continue du CPDLC/ADS-C IPCI. | Secrétariat APIRG | ADS-C/CPDLC implementation project | 31 mars 2016 | |
| Conclusion 20/09: | Mise en œuvre du Manuel du PBCS (Doc. 9869) et du Doc.10037 de l'OACI | <p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les Etats et les prestataires de services de la navigation aérienne (ANSP) et les usagers prennent les mesures nécessaires pour appliquer les orientations techniques et opérationnelles contenues dans la deuxième Edition du Doc. 9869 (Manuel Communications et Surveillance fondées sur les performances (PBCS)) et le manuel sur</p> | États ANSPs | Mise en œuvre des exigences de performance Datalink | APIRG/21 | |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|---|--|--|--|--|---------------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | <p>la liaison des données opérationnelles mondiales (DOC 10037) lorsqu'ils seront publiés;</p> <p>b) Les Etats et les prestataires de services de la navigation aérienne (ANSP) qui n'ont pas encore mis en œuvre le CPLDC/ADS-C examinent la performance de leur système en utilisant le manuel du PBCS et prennent des mesures immédiates là où des correctifs sont nécessaires ; et</p> <p>c) l'OACI fournisse une assistance aux Etats qui connaissent des problèmes de mise en œuvre dans le cadre de l'initiative aucun pays laissé de côté (NCLB) pour s'assurer que les exigences en matière de communication et de surveillance sont remplies par tous les Etats AFI.</p> | <p>États ANSPs</p> <p>l'OACI</p> | <p>Mise en œuvre des exigences de performance ADS-C / CPDLC</p> <p>Mise en œuvre des exigences de communication et de surveillance</p> | <p>APIRG/21</p> <p>APIRG/21</p> | |
| Conclusion 20/10: | Recherche et Sauvetage (SAR) | <p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les Etats soient invités instamment à conclure des accords dans le cadre régional pour faciliter la coopération et l'efficacité opérationnelles; et</p> <p>b) Le Secrétariat devrait assurer le suivi des Conclusions 19/21 sur la collecte des données SAR et le développement et la gestion d'une page Internet SAR, et 19/22 sur l'établissement d'une équipe d'experts SAR et d'un projet d'appui au SAR, rendre compte des progrès réalisés à l'APCC et, par la</p> | <p>États</p> <p>Secrétariat APIRG</p> <p>AFCAC</p> | <p>SAR agreements signed by all States</p> <p>Page web AFI SAR</p> <p>Équipe d'experts AFI SAR</p> <p>Projet de soutien SAR</p> | <p>APIRG/21</p> <p>Réunions APCC/ APIRG/21</p> | <p>En cours</p> <p>En cours</p> |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|--|---|---|--|--------------------------------|---------------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | suite, présenter un rapport d'avancement à la prochaine réunion d'APIRG (APIRG/21). | | | | |
| Decision 20/11: | Base de données AFI sur les carences de navigation aérienne (AANDD) | <p>Il est décidé que:</p> <p>a) Afin de faciliter l'identification Claire des défis et la priorisation du soutien de la mise en œuvre, les Etats soient invités instamment à fournir l'état de mise en œuvre dans divers domaines tel que demandé par le Secrétariat, et en particulier, à répondre aux enquêtes à cet effet; et</p> <p>b) Afin de faciliter la réalisation des objectives de compte rendu et la résolution des carences dans la région AFI, le Secrétariat prenne les mesures nécessaires pour opérationnaliser l'AANDD.</p> | <p>États</p> <p>Secrétariat APIRG</p> | <p>État de la mise en œuvre des exigences ANS par les États individuels</p> <p>Réponses des États aux sondages des bureaux régionaux</p> <p>Base de données opérationnelle sur les carences NA</p> | APIRG/21 | <p>En cours</p> <p>En cours</p> |
| Conclusion 20/12: | Coordination et la Coopération Civile/ Militaire | <p>Il est conclu que afin de faciliter la Coopération Civile/Militaire, les Etats:</p> <p>a) envisagent l'application des éléments indicatifs de l'OACI, y compris la Circulaire 330 et partagent ces éléments avec leurs homologues militaires;</p> <p>b) adoptent une approche FUA en établissant les zones interdites réglementées ou dangereuses de telle sorte que celles-ci soit établies temporairement, en tenant compte des</p> | États | Coopération civile-militaire efficace | APIRG/21 | En cours |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|---|---|--|--|--|--|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | <p>besoins de l'aviation civile ;</p> <p>c) établissent un cadre juridique pour appuyer une coordination efficace entre les autorités civiles et militaires ;</p> <p>d) incorporent l'élément de la coopération civile/militaire dans le programme de formation aussi bien du personnel civile que militaire des services de la circulation aérienne ; et</p> <p>e) réexaminent constamment l'existence des zones interdites, réglementées ou dangereuses en application de la Recommandation 2/21 de LIM/AFI (1988).</p> <p><i>Note: Cette Conclusion remplace la Conclusion 19/55 d'APIRG</i></p> | | | | |
| Conclusion 20/13: | Résolution des problèmes de sécurité dans l'espace aérien au-dessus du Soudan du sud | <p>Il est conclu que :</p> <p>a) le Soudan du Sud soit invité à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes de sécurité identifiés par les usagers et l'OACI;</p> <p>b) l'OACI poursuive ses contacts avec le Soudan du sud afin de rendre plus efficace l'assistance fournie; et</p> <p>c) il soit instamment demandé aux États et organisations partenaires du Soudan du sud qui apportent un appui à cet État dans les domaines de l'aviation civile de travailler en étroite collaboration avec</p> | <p>Soudan du Sud</p> <p>l'OACI AFCAC</p> <p>Sud-Soudan États partenaires / Organisations</p> | <p>Airspace safety</p> <p>Effective assistance to South Sudan</p> <p>Effective coordination of assistance to South Sudan</p> | <p>31 mars 2016</p> <p>Réunions APCC/ APIRG/21</p> | <p>Terminé</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|--|--|---|---|--------------------------------|--------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | l'OACI afin de consolider les synergies pour résoudre les problèmes de sécurité. | | | | |
| Conclusion 20/14: | Plan régional de mise en œuvre de la PBN | Il est conclu: a) Le plan régional de mise en œuvre de la PBN soit mis à jour sur la base du chronogramme des blocs des ASBU; et b) Le plan régional actualisé de mise en œuvre de la PBN soit soumis au comité de coordination des projets AFI (APCC) pour être entériné au nom de l'APIRG et transmis aux Etats pour guider la mise œuvre. | Secrétariat APIRG APCC États | Plan de mise en œuvre AFI PBN mis à jour Mise en œuvre harmonisée de PBN | Réunions APCC/ APIRG/21 | En cours En cours |
| Decision 20/15: | Stratégie de mise en œuvre régionale de la navigation fondée sur les Performances (PBN) | Il est décidé que, le Secrétariat de l'OACI accélère l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la PBN pour accélérer la mise en œuvre de la PBN par rapport aux objectifs mondiaux de la Résolution A37-11, par des efforts coordonnés des parties prenantes, notamment les Etats, les bureaux régionaux de l'OACI, la CAFAC et les usagers de l'espace aérien (AFRAA-IATA). | Secrétariat APIRG | mars 2016 | Reunions APCC/ APIRG/21 | En cours |
| Conclusion 20/16: | Optimisation des fonctions du Programme africain de procédures de vol (AFPP) | Il est conclu que, afin d'atteindre les avantages optimaux offerts par l'AFPP et de soutenir efficacement les progrès de la mise en œuvre de la PBN dans la région: a) les Etats africains soient invités urgemment à contacter l'AFPP pour établir comment ils pourraient mieux participer au programme et tirer profit de son établissement; et | États | Participation des États à l'AFPP | Réunions APCC/ APIRG/21 | En cours |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|---|--|----------------|---|--------------------------------|--------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | b) l'AFPP engage des efforts concertés pour fournir des renseignements et sensibiliser les Etats à tirer profit de son établissement ainsi que de ses fonctions et services. | AFPP | | | En cours |
| Conclusion 20/17: | Appui au Programme africain de procédures de vol | Il est conclu qu'afin de fournir des ressources à l'AFPP pour exécuter efficacement son mandat: a) Les Etats africains sont priés instamment de détacher du personnel qualifié auprès de l'AFPP, et b) Les Etats membres de l'AFPP sont priés instamment de payer leurs contributions financières à temps au début d'année ou selon les arrangements conclus avec l'AFPP. | États | Soutien à l'AFPP Durabilité de l'AFPP | | En cours En cours |
| Conclusion 20/18: | Mesures globales pour améliorer les niveaux de sécurité du RVSM dans la région AFI | Il est conclu que : afin de répondre efficacement et durablement aux niveaux de sécurité RVSM dans la région AFI, les États AFI accorde la priorité à la mise en œuvre effective des mesures suivantes : a) procédures stratégiques latérales de compensation (SLOP), notant les avantages de sécurité même là où la surveillance a été mise en place; b) assurer une évaluation de sécurité adéquate, en accordant une attention particulière aux points de croisement, avant de la mise en œuvre des nouvelles | États | Augmentation de la sécurité de l'espace aérien RVSM contre le TLS convenu | Réunions APCC/ APIRG/21 | En cours |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|--|--|---|---|--------------------------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | <p>routes ATS;</p> <p>c) prendre les mesures nécessaires pour améliorer les rapports et les enquêtes sur les incidents;</p> <p>d) donner la priorité à la mise en œuvre de l'AIDC pour réduire les échecs de coordination entre des FIR; et</p> <p>e) les responsables de la réglementation doivent appliquer strictement les SARP et les dispositions réglementaires relatives aux opérations et approbations RVSM.</p> | | | | |
| Conclusion 20/19: | Mise en œuvre de SLOP | <p>Il est conclu que, les États AFI:</p> <p>a) prennent d'urgence les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les procédures d'écarts latéraux stratégiques (SLOP) afin d'assurer la conformité avec les dispositions des PANS-ATM (Doc 4444, Chapitre 16) et de la Circulaire 331 de l'OACI; et</p> <p>b) sollicitent l'assistance de l'OACI ou de l'ARMA selon les besoins pour s'assurer que les publications en question sont conformes aux dispositions pertinentes de l'OACI.</p> | États | Augmentation de la sécurité de l'espace aérien RVSM contre le TLS convenu | APCC/ APIRG/21 meetings | En cours |
| Conclusion 20/20: | Restauration des Performances des Circuits du SFA | Il est conclu que les administrations et organisations concernées veillent à rétablir de toute urgence la performance des circuits des services fixes aéronautiques (ATS/DS et RSFTA). | États ayant des circuits à faible performance | Exigences opérationnelles AFS efficaces | 30 septembre 2016 | |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|------------------------------|--|--|------------------|--|--------------------------------|---------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| Decision 20/21: | Adoption du manuel de mise en œuvre de l'AMHS et des lignes directrices pour les tests IP | Il Est Conclu Que Le Manuel Afi De Mise En Œuvre De L'amhs Et Les Lignes Directrices Pour Les Tests Ip Soient Adoptes Tels Que Annexes Aux Appendices 2.4.1a Et 2.4.1b. | APIRG | Manuel d'AMHS Directives d'infrastructure IP | APIRG/20 | Terminé |
| Conclusion 20/22: | Mise en œuvre de L'AMHS | Il est conclu que les États/organisations élaborent /révisent leurs plans de mise en œuvre de l'AMHS et concluent des mémorandums d'entente (MoUs) bilatéraux pour l'interconnexion des systèmes AMHS et qu'ils les bureaux régionaux de l'OACI en vue de l'actualisation du tableau de mise en œuvre de l'AMHS AFI. | États | Les protocoles d'accord AMHS signés entre les États | Réunions APCC/ APIRG/21 | |
| Conclusion 20/23: | Renforcement du réseau VSAT dorsal pour soutenir l'interconnexion et l'exploitation de l'AMHS | Il est conclu qu'afin d'éliminer la limitation de la vitesse sol-sol des circuits actuels rencontrée lors des essais effectués par les ANSP (ATNS, ASECNA), le réseau actuel des communications sol-sol basé sur les VSAT soit renforcée pour soutenir l'interconnexion et l'exploitation de l'AMHS. | ATNS / ASECNA | Infrastructure AMHS compatible | Reunions APCC/ APIRG/21 | |
| Conclusion 20/24: | Création d'un groupe d'études ad hoc pour la mise en œuvre d'une agence centrale de compte rendu et de contrôle de la liaison des | Il est conclu que: a) Une équipe de projet comprenant le Cap Vert (Chef d'équipe), le Ghana, l'ASECNA, l'Afrique du Sud, les Seychelles, l'AFRAA et l'IATA soit créée pour identifier et proposer les principales fonctions d'une DL/ CMRA AFI, le cadre organisationnel idoine et un | APIRG | Un mécanisme efficace et durable de suivi des liens de données | Reunions APCC/ APIRG/21 | |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|------------------------------|---|--|--|---|---|--------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | données (DL/CMRA) | <p>mécanisme convenable et rentable de financement; et</p> <p>b) Le Chef d'équipe devra présenter au Secrétariat un rapport sur les activités du projet qui sont essentiellement menées par conférence électronique pour soumission à l'APIRG.</p> | Equipe de projet | | | |
| Conclusion 20/25: | Partage de l'étude Sur le GNSS | <p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les Etats/ Organisations qui ont entrepris des études et des essais sur le GNSS devront partager leurs résultats pour informer de l'impact à atteindre conformément a la Conclusion 19/29 sur l'étude d'impact d'un GNSS/SBAS AFI portant sur les aspects opérationnels, techniques, environnementaux et économiques pour de Système d'augmentation du GNSS;</p> <p>b) La CAFAC et les bureaux régionaux devront poursuivre la recherche de financement d'une étude d'impact relative à la mise en œuvre du GNSS/SBAS dans la Région AFI; et</p> <p>c) La CAFAC convoque une réunion régionale pour traiter des questions relatives à la mise en œuvre du GNSS dans la Région AFI.</p> | <p>États</p> <p>CAFAC</p> <p>CAFAC</p> | <p>Partage de l'information sur les études et essais GNSS</p> <p>Réunion régionale AFI GNSS/SBAS sur l'analyse d'impact sur le GNSS</p> | <p>31 décembre 2016</p> <p>31 décembre 2016</p> <p>31 décembre 2016</p> | |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|--|--|----------------------------|---|--------------------------------|--------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | radioélectrique (Doc. 9718) : a) les Etats/Organisations continuent de soutenir la position de l'OACI à la CMR en particulier en ce qui concerne les points de l'ordre du jour qui sont d'une haute importance pour la sécurité de l'exploitation des aéronefs, en participant aux réunions préparatoires nationales et régionales/sous régionales en vue des réunions de la CMR de l'UIT; et b) le Secrétariat renforce la coordination des initiatives visant à assurer l'alignement de leur position nationale avec la position de l'OACI pour la CMR-19. | États APIRG | Soutien au spectre de fréquence aéronautique sécurisé | WRC/19 (2019) | |
| Conclusion 20/30: | Protection du spectre de la bande C | Il est conclu que: Conformément à la Résolution 154 (Rev.CMR-12), les Etats/Organisations prennent les mesures appropriées visant à assurer la protection de la bande C satellite utilisée par les réseaux VSAT AFI: a) Enregistrement des fréquences VSAT dans le registre de l'Etat tenu par les autorités nationales de régulation des télécommunication; et b) Suivi avec les autorités concernées pour enregistrer plus tard les fréquences dans le Registre international principal de fréquences de l'UIT (MIFR). | États Organisations | Stations/ fréquences VSAT enregistrées | Réunions APCC/ APIRG/21 | |
| Conclusion | Renforcement | Il est conclu que, afin d'assurer la mise en | | | | |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|--|---|--|---|---|--------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| 20/31: | des capacités du personnel CNS AFI | œuvre effective des projets identifiés par l'APIRG : a) les Etats/Organisations poursuivent leurs efforts de renforcement des capacités du personnel CNS par des Plans et des programmes de formation consolidés ; et b) l'OACI continue de soutenir le renforcement des capacités du personnel CNS par des ateliers et des séminaires. | États Bureaux régionaux de l'OACI | Formation du personnel CNS Ateliers / séminaires régionaux | Réunions APCC/ APIRG/21 APIRG/21 | |
| Conclusion 20/32: | Coordination pour la planification et la mise en œuvre du service de la navigation aérienne | Il est conclu que dans le cadre de sa nouvelle structure et de l'approche fondé sur les projets, l'APIRG établit des mécanismes appropriés pour assurer une coordination efficace de la planification et la mise en œuvre du service de la navigation aérienne (AGA, AIM, ATM, CNS, SAR et MET). | APIRG | Mise en œuvre coordonnée des exigences ANS | Réunions APCC/ APIRG/21 | |
| Conclusion 20/33: | Compréhension commune de la Recommandation 3/8(c) | Il est conclu que les États qui ont pris l'initiative du concept AFI-CAD relatif à la mise en œuvre de bases de données AIS centralisées s'assurent que celles-ci sont conformes aux dispositions de la Recommandation 3/8 (c) d'AN-Conf/12. | États | Transition harmonisée de l'AIS à l'AIM | Reunions APCC/ APIRG/21 | |
| Conclusion 20/34: | Systèmes et données et interopérables | Il est conclu que les Etats devront assurer la compatibilité des diverses versions des bases de données AIXM et l'intégration des différents domaines de données aéronautiques afin de faciliter la mise en œuvre d'une | États | Base de données AIXM interopérable | Reunions APCC/ APIRG/21 | |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|---|---|-------------------|---|--------------------------------|---------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | gestion de l'information sur l'ensemble du système (SWIM), dans le cadre de l'élément B0-DATM des ASBU sur l'AIXM dans la région AFI. | | | | |
| Conclusion 20/35: | Planification et mise en œuvre de l'AIM | Il est conclu que les États devront veiller à ce que la planification et la mise en œuvre de l'AIM dans la région AFI sont cohérentes et compatibles avec les évolutions en cours dans les régions adjacentes et qu'elles s'inscrivent dans le cadre du concept de l'ATM opérationnelle et du plan mondial de navigation aérienne. | États | Coordination interrégionale sur la mise en œuvre de l'AIM | Reunions APCC/ APIRG/21 | |
| Decision 20/36: | Certification du personnel AIM dans la région AFI | Il est décidé que l'APIRG envisage d'élaborer des dispositions sur les compétences, les normes et les mécanismes de surveillance de l'AIM pour établir un cadre harmonisé de qualification du personnel AIM par des évaluations initiales et périodiques conformément à l'exigence prescrite à l'Annexe 15, paragraphe 3.7.4 de l'OACI. | APIRG | Compétence AIM | APIRG/21 | Terminé |
| Decision 20/37: | Etat de mise en œuvre du programme de travail du MET/SG | Il est décidé que le Secrétariat incorpore le programme de travail du sous-groupe de météorologie AFI (MET/SG) dans le programme de travail du nouveau sous-groupe des Infrastructures et de la gestion de l'information d'APIRG (IIM/SG). | Secrétariat APIRG | Mise en œuvre des exigences MET | Reunions APCC/ APIRG/21 | Terminé |
| Conclusion 20/38: | Formulaire de compte rendu de navigation aérienne (ANRF) | Il est conclu que l'APIRG entérine le formulaire actualisé de compte rendu de navigation aérienne (ANRF) qui figure dans l'Appendice 2.6-B adopté pour le module | APIRG | Updated ANRF for B0-AMET module | APIRG/20 | Terminé |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|------------------------------|---|---|----------------|--|--------------------------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | pour le module B0-AMET | ASBU BO-AMET dans la région AFI. | | | | |
| Decision 20/39: | Amendement du plan d'action AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne | Il est décidé que le plan d'action AFI pour la mise en œuvre du système de navigation aérienne soit amendé tel qu'indiqué dans l'Appendice 2.6C au présent rapport. | États | | | Terminé |
| Conclusion 20/40: | Qualifications du personnel exerçant des fonctions de supervision de la sécurité dans le cadre de l'assistance météorologique aéronautique | Il est conclu que des mécanismes soient mis en place pour s'assurer que le personnel exerçant des fonctions de supervision de la sécurité dans le cadre de l'assistance météorologique aéronautique dans la région AFI ait les qualifications et les compétences requises telles que stipulées dans l'Annexe 19 à la Convention de Chicago et rendent compte des progrès réalisés à l'APCC et de l'état d'avancement à la prochaine réunion (APIRG/21). | États | Surveillance efficace du MET | APIRG/21 | En cours |
| Conclusion 20/41: | Participation aux activités du futur groupe d'Experts sur la mise en œuvre des activités SWIM dans le domaine MET | Il est conclu que les États AFI soient encouragés à participer aux activités du futur Groupe d'experts sur la mise en œuvre du système de la gestion globale de l'information (SWIM) dans le domaine MET. | États | Participation au groupe d'experts MET sur le SWIM | APIRG/21 | En cours |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|------------------------------|--|---|-----------------------------|---|--------------------------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| Conclusion 20/42: | Évolutions récentes du WAFS et du SADIS | Il est conclu que: | | | | |
| | | a) les États africains soient encouragés à obtenir régulièrement des informations sur la vérification des données de prévisions des CAT et CB au GRIB2 du WAFC de Londres; | États | Vérification des données de prévision BRIB2 CAT et CB | APIRG/21 | En cours |
| | | b) les usagers du SADIS en Région AFI: | | | | |
| | | 1) saisissent leur fournisseur de logiciel de poste de travail du SADIS pour obtenir des informations sur les mises à jour et profitent des améliorations apportées, notamment la fourniture des données OPMET alphanumériques classiques à une minute d'intervalle; et | États | Logiciel SADIS mis à jour | APIRG/21 | Terminé |
| | | 2) établissent et testent régulièrement leurs comptes d'accès de secours, compte à utiliser en cas de non-disponibilité du service normal conforme au plan régional de navigation aérienne AFI. | États | Systèmes de sauvegarde vers le SADIS | APIRG/21 | Terminé |
| Conclusion 20/43: | Plan d'action pour éliminer les carences de navigation aérienne dans le domaine MET | Il est conclu que: | | | | |
| | | a) les Bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi actualisent les carences de navigation aérienne dans le domaine MET dans le reste des États AFI qui n'ont pas bénéficié de visites; | Bureaux régionaux de l'OACI | Updated MET deficiency list | 31 mars 2016 | Ongoing |
| | | b) les États AFI où les carences perdurent s'emploient à établir et à mettre en œuvre un plan d'action visant à éliminer les carences de navigation aérienne dans le domaine MET; et | États | Plans d'action corrective | APIRG/21 | Terminé |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|--|--|--------------------------|--|------------------------------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | c) les BRDO AFI présentent les statistiques sur la disponibilité des données OPMET en utilisant les seuils ci-après : disponibilité « au-dessus de 97%, entre 50% et 97% et disponibilité en déca de 50% ». | RODBs | Disponibilité des données OPMET | Trimestrielle ou selon les besoins | Terminé |
| Conclusion 20/44: | Plan de transition pour le traitement de données OPMET au format numérique dans la région AFI | Il est conclu que les informations contenues à l'Appendice 2.6D au présent rapport, soient entérinées en tant que plan de transition pour le traitement des données OPMET en format numérique pour la région AFI. | APIRG États | Informations OPMET numériques | APIRG/20 | Terminé |
| Conclusion 20/45: | Séminaires de formation pour le renforcement des capacités de traitement des données OPMET au format numérique dans la région AFI | Il est conclu que l'OMM, en coordination avec l'OACI assiste les États AFI dans l'échange des données OPMET au format numérique en organisant des séminaires de formation et des ateliers afin: a) de sensibiliser les usagers des organes du Système d'échange des bulletins météorologiques de la région AFI (AMBEX) à l'échange de données OPMET en format numérique; b) d'accélérer la mise en œuvre du plan de transition AFI pour le traitement des données OPMET au format numérique. | WMO ICAO États | Sensibilisation des États à l'échange numérique OPMET Plans de transition pour la gestion numérique OPMET | APIRG/21 APIRG/21 | En cours |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|------------------------------|---|---|---|---|--|---------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| Decision 20/46: | Actualisation du guide régional SIGMET et du manuel AMBEX de la région AFI | Il est décidé que le Guide régional AFI sur le SIGMET et le manuel AMBEX actualisé 7 ^{ème} Edition, amendement N°4 soient entérinés. | APIRG États | 10 ^{ème} édition du guide AFI SIGMET | APIRG/20 | Terminé |
| Conclusion 20/47: | Application et élaboration de l'eANP AFI | Il est conclu que : a) Le groupe APIRG applique le format du nouveau plan régional de navigation aérienne approuvé par le Conseil de l'OACI. b) Le Secrétariat : 1) finalise les Volumes I, II and III de l'eANP AFI en coordination avec les Etats d'ici 29 février 2016, sur la base des éléments élaborés par les sous-groupes d'APIRG; 2) initie les propositions d'amendement correspondantes conformément aux procédures applicables. | APIRG États Secrétariat APIRG Secrétariat APIRG États | Modèle AFI eANP Les volumes I, II et III du plan de navigation aérien AFI finalisés AFI eANP approuvé | APIRG/20 29 février 2016 Mars/avril 2016 | Terminé |
| Conclusion 20/48: | Amendement du Manuel de procédures d'APIRG | Il est conclu que, le Secrétariat d'APIRG: a) Diffuse le projet révisé de Manuel de procédures d'APIRG qui figure à l'Appendice 4.2-A du présent rapport, aux membres d'APIRG, pour observations et contributions au plus tard le 29 février 2016; et b) Publie la version finale du nouveau Manuel de procédures d'APIRG le 30 mars 2016 au plus tard. | Secrétariat APIRG États Secrétariat APIRG | Le Manuel de procédure APIRG révisé avec les contributions des États. Nouvelle édition du Manuel de | 31 janvier 2016 29 février 2016 | |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|------------------------------|---|--|---|--|---|----------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | | | Procédure APIRG. | | |
| Conclusion 20/49: | Identification des projets et questions relatives à la mise en œuvre | <p>Il est conclu que:</p> <p>a) La série initiale des projets identifiés par les sous-groupes d'APIRG, qui apparaissent aux Appendices 4.4.8A, 4.4.8B, 4.4.8C, 4.4.8D1, 4.4.8D2, 4.4.8D3, 4.4.8E1, 4.4.8E2 à 4.4.8E3 soient adoptés;</p> <p>b) le Secrétariat confectionne un catalogue consolidé de tous les projets identifiés au moyen d'un format standard devant être entériné par le CCPA. Ce faisant, les projets devront être structurés conformément aux zones d'acheminement en vigueur;</p> <p>c) l'APIRG, à travers le CCPA, explore l'assistance et les mécanismes de financement en matière de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union Africaine, la Commission africaine de l'aviation civile, les communautés économiques régionales (CER) et les institutions financières; et</p> <p>d) Les bureaux régionaux de l'OACI, la CAFAC et l'AFRAA poursuivent la coordination interrégionale aux fins de l'harmonisation et de l'interopérabilité des systèmes de navigation aérienne ainsi que l'exploitation sans discontinuité du transport aérien à travers les régions.</p> | <p>APIRG</p> <p>Bureaux régionaux de l'OACI / APCC</p> <p>APIRG/APCC</p> <p>Bureaux régionaux de l'OACI / CAFAC AFRAA</p> | <p>Projets de mise en œuvre pour la navigation aérienne</p> <p>Catalogue de projet APIRG pour chaque zone de routage</p> <p>Mobilisation des ressources pour les projets APIRG</p> <p>Mise en œuvre coordonnée des systèmes de navigation aérienne</p> | <p>31 décembre 2015</p> <p>31 mars 2016</p> <p>APIRG/21</p> <p>APIRG/21</p> | <p>Terminé</p> |

| Conclusions/ Décisions | Titre de la Conclusion / Décision | Texte de la Conclusion /Décision | Responsabilité | Tâche à effectuer | Rapport / Date d'achèvement | Statut |
|---------------------------|---|----------------------------------|----------------|-------------------|--------------------------------|--------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 |
| | | | | | | |
